

En 2019, les universités Paris Descartes, Paris Diderot et l'institut de physique du globe de Paris forment l'Université de Paris.

PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE GESTION EN FORMATION PLENIERE

Séance plénière du 16 octobre 2019

Présents :

Philippe RUSZNIEWSKI – André BARUCHEL – Catherine BOILEAU – Caroline DUBERTRET – Alexandre MEBAZAA – Claire PAQUET – Abdellatif TAZI – Valérie VILGRAIN – Dorothee FAILLE – A. WARGNIER – Didier HAGUENAUER – Ulrich MEINZER – Hélène MOINS – Cédric CHAUVIERE – Stéphane LOYAU – Caroline MARTY – Victor BOIMARE – Xavier HALLYNCK – Emma SOLIGNAC – Pauline COUSIN – Marcel PAPPO

Absents :

Yazdan YAZDANPANAH – Pierre GRESENS – Maude LE GALL – Esther POTIER – Constance BEYLER – William DELANNOY – Jean-Luc THOMAS – François CHAMBELIN

Excusés :

Hervé DOMBRET (représenté par A.TAZI) – Henri-Gérard DUBOC – Adrien ALBALADEJO (représenté par V.BOIMARE) – Sébastien BOUZARD (représenté par E.SOLIGNAC) – Marie-Emilie STERLIN (représentée par Xavier HALLYNCK) – Hélène GILARDI

Invités permanents présents :

Isabelle AUBIN-AUGER – Albert FAYE – Nicolas DE ROUX

Invités permanents absents :

Jean-Claude CAREL - Hawa KEITA-MEYER – Rémy NIZARD – Matthieu RESCHE-RIGON – Jean-Damien RICARD - Bruno CRESTANI – Martin FLAMANT

Personnels administratifs : Mathias GUERIN – Didier VENNEKENS (excusé)

I – INFORMATIONS DU DOYEN

- **Réforme du 2^{ème} cycle (R2C)** : Le Doyen demande à D. Roux de présenter les grands traits de la R2C, en fonction de l'état actuel des travaux. Il indique que les principaux éléments de cette réforme mise en place en septembre 2020 sont les suivants :
 - o Si la réforme porte sur le 2^{ème} cycle, le parcours individuel de l'étudiant sera apprécié sur la totalité des années, du DFGSM2 au DFASM3 ; chaque étudiant devra disposer d'un portfolio dématérialisé,

En 2019, les universités Paris Descartes, Paris Diderot et l'institut de physique du globe de Paris forment l'Université de Paris.

- Les connaissances sont dès à présent réparties en trois catégories (A, pour tout futur médecin, B, à maîtriser au 1^{er} jour de la phase socle d'un DES et C, relevant du 3^{ème} cycle), leur acquisition s'effectuant sur les années 1 et 2 du DFASM,
- Le DFASM3 sera plus spécifiquement consacré au développement des compétences,
- En fin de DFASM2 (septembre), une épreuve dématérialisée nationale (EDN) vérifiera l'acquisition des connaissances de rang A et B puis, en mai de DFASM3, un ECOS national évaluera les compétences,
- Les vœux pour le 3^{ème} cycle seront émis et traités en juin et juillet, à l'issue des ECOS, sur une plateforme nationale de type « parcours sup »
- Le 3^{ème} cycle débutera le 1^{er} octobre, après un mois d'immersion dans la subdivision d'affectation.

En réponse à une question de M. Guérin sur le devenir de l'actuelle participation du CNG, y compris financière, aux examens succédant aux ECN, D. Roux pense que le système évoluerait en partie mais que le CNG garderait un rôle opérationnel et que, de ce fait, la participation financière serait maintenue. V. Boimare espère que le calendrier sera tenu ; D. Roux pense que ce sera le cas, les textes réglementaires devant être publiés et hiver. N. de Roux pose la question de la manière de mieux informer les étudiants de 2^{ème} cycle sur les DES. D. Roux répond que cela relève des UFR et que la réforme, avec le parcours individuel et sa valorisation permettra de diversifier les stages et de répondre à ce besoin. N. de Roux pose ensuite la question de la résolution des inadéquations ; D. Roux rappelle que le taux d'inadéquation est maintenant de l'ordre de 2% et que la réforme ne changera pas ce point.

- **Difficultés hospitalières** : Le Doyen fait état des menaces sur le service public hospitalier, résultant d'un budget qui ne permet plus toujours de payer les traitements, du développement du secteur privé marchand ou non marchand avec des recrutements de plus en plus fréquents d'HU et de PH mais aussi de personnels paramédicaux (infirmiers, manipulateurs radio, aides-soignants...). Il indique que l'inquiétude est très grande sur la pérennité du service public hospitalier. Le Doyen évoque ensuite l'assemblée générale du début de semaine, et la grève du codage, mais aussi l'importance de sensibiliser les patients, par leurs associations ou directement de manière à pouvoir agir vers le plus haut niveau de l'Etat. Il note que les directeurs hospitaliers sont eux aussi dans une grande anxiété du fait des manques de moyens. L'inquiétude est très grande, chacun mesurant la dégradation du service rendu aux malades.
- **Fusion** : Le Doyen fait part de la bonne progression du sujet de la fusion en pédagogie mais souligne les grandes inquiétudes liées à une crainte de centralisation au plan de l'université (délétère en ce qu'elle écarte les responsables de terrain des besoins du terrain) et à l'absence de moyens administratifs supplémentaires. Il évoque la proposition d'une motion soumise au vote des deux CG, ces deux points étant bloquants.
- **Dates des prochains Conseil de Gestion** : le Doyen rappelle les dates des conseils à venir : restreint le 13 novembre à Villemin, conjoint avec celui de l'UFR de médecine de Descartes le 18 novembre à l'amphi Farabeuf (Cordeliers) et enfin plénier exceptionnel le 25 novembre à 10h00 à Bichat, en lien avec un concours de recrutement de PUPH 2019.

En 2019, les universités Paris Descartes, Paris Diderot et l'institut de physique du globe de Paris forment l'Université de Paris.

II – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 3 JUILLET 2019

A l'occasion de ce vote, le Doyen revient sur la révision des effectifs pour faire part de sa prudence sur l'ouverture de tous les postes, notamment de PUPH.

Le procès-verbal est ensuite approuvé à l'unanimité.

III – ADOPTION DES REGLEMENTS DES ETUDES (DFGSM, DFASM, IPA)

Le Doyen donne la parole à A. Faye, qui fait part d'évolutions sur les CCO, des éléments de comptage d'ECTS, l'objectif général étant d'aboutir à un document précis en amont de la fusion.

Emma Solignac fait part de la teneur de son message de la veille quant aux modalités d'équivalence entre CCO et UE de recherche en DFASM1 et DFASM2. A. Faye fait état des discussions précédentes notamment en Conseil pédagogique et de l'erreur matérielle sur les règlements des études de DFASM. Il rappelle le message qu'il a envoyé aux membres du Conseil pédagogique à ce sujet. V. Boimare demande s'il est clair qu'un des CCO peut être considéré comme « fantôme », si l'UE recherche est validée. D'autres étudiants font part d'une inquiétude large. Le Doyen confirme que le second CCO peut servir à valider l'année en cas de non validation de l'UE recherche. E. Solignac pose la question du CCO d'anglais, indiqué comme ouvert en DFASM1 mais, dans une note de bas de page, mentionné comme supprimé ; A. Faye précise que la (note en bas de page est à enlever, ce qui répond à la question.

Au terme de ces échanges, le Conseil approuve à l'unanimité les règlements des études DFGSM 2 et 3, DFASM 1, 2 et 3.

Sur le règlement de la formation d'Infirmier de Pratique Avancée, le Conseil fait part de son accord unanime.

IV – ADOPTION DE L'ARRETE PACES

Le Doyen rappelle la situation de l'année dernière sur l'articulation entre les épreuves écrites et les épreuves orales, en particulier la condition de renoncement à une filière pour pouvoir tenter l'oral au titre d'une autre filière, puis des récents échanges avec I. Richard et la DGESIP, qui assouplissent la lecture (la filière à laquelle l'étudiant renonce reste potentiellement accessible, en fonction du résultat à l'épreuve orale). A. Wagnier pose la question de ce qui reste malgré tout un risque pour les étudiants, à savoir renoncer à une filière pour tenter l'oral. Le Doyen indique que, du fait de l'assouplissement et des résultats constatés l'année dernière, le risque est très faible, voire nul. A. Wagnier estime que la situation peut être violente pour les étudiants. Le Doyen rappelle, s'agissant

En 2019, les universités Paris Descartes, Paris Diderot et l'institut de physique du globe de Paris forment l'Université de Paris.

précisément de la pharmacie (qui est la filière la plus concernée par ces renoncements avant oral), qu'elle n'est pas attractive pour les étudiants depuis longtemps et que la nouvelle lecture de l'arrêté est plus équitable, les étudiants pouvant garder le bénéfice de ce qu'ils avaient. Le Doyen rappelle que la mise en œuvre de l'oral est une demande de l'ANEMF et que l'oral aura une place importante dans le cadre de la réforme de l'entrée dans les études de santé. A. Wagnier fait en outre part de son opposition à l'épreuve de « culture générale » ; le Doyen indique que le terme n'est pas adapté à ce qu'est en fait cette partie de l'oral.

Au terme des discussions, l'arrêté PACES est adopté à l'unanimité moins une abstention (A. Wagnier).

V – DESIGNATION DU REFERENT DE L'INTEGRITE SCIENTIFIQUE DE L'UFR

Le Doyen rappelle que l'UFR doit se doter d'un référent de l'intégrité scientifique, membre de droit de sa commission de déontologie. Il propose la candidature de H. Maisonneuve. Il évoque ses publications en lien avec le sujet. H. Maisonneuve a confirmé au Doyen son intérêt et son accord ; le Doyen estime qu'il a le profil nécessaire à cette mission. Il rappelle que ce référent est co-désigné par le Conseil et par la commission de déontologie.

Le Conseil fait part de son accord unanime.

VI – AVIS SUR DES PROJETS DE CONVENTION

Le Doyen présente quatre projets de conventions :

- Avec la Fondation Ophtalmologique Adolphe de Rothschild, FOR, pour organiser les enseignements pratique du DU « techniques chirurgicales réparatrices et reconstructrices osseuses en implantologie orale » ;
- Avec l'Ecole de chirurgie de l'APHP pour la mise en place d'un enseignement pratique intitulé « Techniques de sutures chirurgicales »,
- Avec les universités de Caen, Strasbourg et Reims pour organiser le DIU portant sur « l'épuration extrarénale par la dialyse péritonéale chez les patients au stade terminal de l'insuffisance rénale chronique »
- Avec l'Université d'Etat d'Haïti pour le DU « Formation des professionnels de santé à la prise en charge de la douleur »

Le Conseil donne son accord unanime à ces projets de conventions.

En 2019, les universités Paris Descartes, Paris Diderot et l'institut de physique du globe de Paris forment l'Université de Paris.

VII – QUESTIONS DIVERSES

- Le Doyen fait état du bon déroulement du week-end d'intégration et souligne le sérieux de T. Bubola et de l'ensemble de l'encadrement associatif.
- Il renouvèle son interpellation sur les « ventes » de gardes ou de stages et demande aux élus étudiants de rappeler l'interdiction de ces pratiques. V. Boimare indique que des étudiants ont eu vent de l'interdiction de ventes de gardes, même si des échanges sont possibles, dans le cadre d'un jeu à somme nulle et entre deux étudiants du même service. E. Solignac demande que la charte des stages soit affichée partout où elle doit l'être.

La réunion se termine à 11h00